

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°67/2020

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE RACKS DE
STATIONNEMENT VELOS TEMPORAIRES**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Excusés :	6
Pouvoirs :	4
Votants :	25

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 14 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Sandrine BRUNET, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN Christine VAUTRIN qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Bruno DEPOORTERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Dans le cadre de l'animation et la promotion du vélo sur son territoire et dans une optique de développement des modes doux, la C.A.S.A. loue à titre gracieux des racks de stationnement vélos temporaires au bénéfice des communes de la C.A.S.A. et de l'association « Choisir le vélo ».

Ces racks permettent de proposer aux usagers du stationnement vélo lors d'évènements divers (sportifs, culturels, ...) organisés par les communes.

Parallèlement, celles-ci pourront aussi tester ces racks sur certains sites sur lesquels elles souhaiteraient implanter définitivement du stationnement vélo sécurisé ou non.

Ainsi, la C.A.S.A. s'engage à fournir les racks de stationnement vélos temporaires dont les modalités sont précisées dans la convention annexée.

Monsieur l'Adjoint au développement durable propose d'en installer un devant l'école, et un autre sur le secteur de Pré du Lac.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

APPROUVE la convention de louage à titre gratuit de racks de stationnement vélos temporaires.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le 26 OCT. 2020

Et la délibération expédiée à la

Sous-préfecture le

26 OCT. 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

